



N° 2024/E3/033

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**UGHJETTU : SITUAZIONE DI U CINEMA « BEL ARIA » - VINTISERI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Depuis 1983, la famille COLOMBANI, enracinée dans cette région, exploite un cinéma de plein air sur la commune de Ventiseri, et ce, chaque été, sans discontinuité.

Cette structure représente l'un des seuls lieux de culture actifs dans cette microrégion. Cela fait de ce cinéma un lieu important et essentiel de loisir. Aujourd'hui, son avenir est sérieusement compromis.

En effet, depuis 2023, une interdiction d'exploitation du terrain, rendant l'activité impossible, a été prononcée. De plus, avec une certaine brutalité, des blocs de pierre ont été placés sur le parking du cinéma, rendant son exploitation physiquement impossible.

S'ajoute à cela un arrêté d'expulsion qui fait actuellement l'objet d'une contestation en référé devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Les arguments relevant du manque d'autorisation, d'agrément, de cette structure sont manifestement fallacieux. Le propriétaire dispose d'une autorisation du CNC, transmise à la préfecture, depuis 1983, d'un titre de propriété, et de toutes les autorisations émises par la commune depuis 1983.

Les pouvoirs publics doivent, et c'est le sens du développement de la Corse, tout mettre en œuvre afin que des démarches utiles, sincères et honnêtes comme celle-ci puissent perdurer. Cette structure représente un investissement de temps,

financier et d'énergie pour cette famille, qui l'assume depuis 40 années, sans interruption.

Il est l'heure d'entamer une réelle médiation, afin que cette situation puisse trouver une issue favorable, prenant en compte l'enracinement de la démarche et l'importance de cette structure pour cette microrégion.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour tendre vers une reprise des activités du Cinéma le « Bel Aria » ?